

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 juin 2015

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 2183)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL194

présenté par
M. Binet, rapporteur

ARTICLE 3

Après le mot : « abrogées », supprimer la fin de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.